

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 30 MAI 2017

Date de convocation et d'affichage : 23 mai 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 18.

Étaient présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylviane, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MICHEL Sophie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SIMON Véronique, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine.

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOIX Bruno, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, GABRIEL Martin, GAILLARD Paul, GANTELET Bruno, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GONVALVES José, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SUBTIL Bruno, THIBAUT Christian, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VETTER Claude, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy.

Représentés : TRIBOT Philippe par COQUILLARD Gérard, ROUSSELOT Nicole par BRÉMENT Jacques, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, MARIE Sylvie par PORTIER Francis, BLASSON Christian par GIRARDIN Jean-Claude, SPILMANN Marcel par ROBILLARD Christine, HANDEL William par HANOZET Claudine, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno.

Sont excusés et ont donné pouvoir : GIRARDIN Olivier à BERTHOLLE Jean-Paul, GRIENENBERGER Daniel à Sylviane BETTINGER, LANDREAT Pascal à GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, RIGAUD Jacques à MICHEL Sophie, VIART Jean-Michel à ZWALD Jérémy, BERTAIL Sibylle à ROUVRE Annie, BRET Marc à HONORÉ Nicolas, CHEVALIER Bertrand à GANTELET Bruno, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MANDELLI François à RICHARD Olivier, MENUUEL Gérard à BAUDOIX Bruno, PORTIER-GUENIN Françoise à RAGUIN Jacky, RUDENT Michel à LEMELLE Flavienne, SYDOR Dimitri à ARNAUD Jean-Jacques.

Absents et excusés : BEAUSSIER Jean-Marie, BLASCO Thierry, PAUTRAS Marie-Françoise, SEBBARI Samira, GACHOWSKI Jacques, VAN DE WALLE Robert, SAINTON Michel, FINET Odile, DEHAUT Francis, ZAJAC Anna.

Ne prennent pas part au vote ou ne votent pas par procuration : BALLAND Alain, BERTAIL Sibylle, BRANLE Christian, BRET Marc, DENIS Valéry, LEPRINCE Didier, PHILIPPON Elisabeth, RAGUIN Jacky, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, SAUBLET SAINT-MARS Véronique

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL-LOCHARD.

DELIBERATION N° 33	Convention d'affaires « Packinnove Europe » et « Packinnove Machine » : partenariat
RAPPORTEUR	Christophe HUMBERT

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
113	115	115			11

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2017

Rapporteur : Christophe HUMBERT

**CONVENTION D'AFFAIRES
« PACKINNOVE Europe » et « PACKINNOVE MACHINE » :
PARTENARIAT**

Exposé :

Depuis une vingtaine d'années, le Département de l'Aube accompagne la filière « emballage et conditionnement » pour laquelle l'ancrage territorial s'est traduit par l'organisation d'une importante manifestation biennale sous forme de convention d'affaires, dont l'ampleur et la notoriété n'ont fait que croître au fil des années.

Cet évènement d'envergure internationale, qui positionne Troyes au cœur de la filière « emballage-conditionnement, participe au dynamisme économique du territoire et à sa notoriété. L'édition 2017 des conventions d'affaires « Packinnove Europe » et « Packinnove Machine » sera organisée les 14 et 15 juin 2017, à l'espace Argence de Troyes.

Au programme de cette édition 2017 figurent :

- Une douzaine de conférences traitant de sujets tels que les emballages « verts », le packaging connecté, l'éco-conception des emballages, la traçabilité des produits, les nouveaux matériaux alvéolaires, l'impression numérique des emballages...
- Des rendez-vous d'affaires (environ 3000 sur les deux jours).
- La remise du Grand Prix de l'Innovation qui récompensera deux types d'innovations lancées sur le marché en 2016/2017, à savoir l'innovation technologique et l'innovation applicative développée grâce à une nouvelle technologie.

Dans le cadre de cette convention d'affaires, la partie « Packinnove Europe » vise à rapprocher les donneurs d'ordres et les prestataires de la filière « emballage-conditionnement ». Pour sa 23^{ème} édition, elle devrait accueillir pas moins de 250 entreprises.

La partie « Packinnove Machine » cible quant à elle les fabricants de machines d'emballage, leur permettant ainsi de se positionner auprès des donneurs d'ordres. Pour sa 7^{ème} édition, 110 entreprises sont attendues.

La pérennisation de cette manifestation sur l'agglomération troyenne contribue à la promotion économique du territoire, tout en accompagnant la filière dans son développement.

Sur la base d'un budget total (joint à la convention) établi à 372 000€ TTC, il est proposé de soutenir cette convention d'affaires à hauteur de 5 000€ TTC.

Pour information, les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2017, sur la ligne 6574 « Subvention fonctionnement Associations et Autres » au chapitre 65.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est donc proposé :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 5 000 € TTC au Conseil Départemental de l'Aube, pour l'organisation de la convention d'affaires réunissant « Packinnove Europe » et « Packinnove Machine ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer la convention de partenariat annexée, relative à cette convention d'affaires.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

CONVENTION DE PARTENARIAT 2017
ENTRE
TROYES CHAMPAGNE METROPOLE – DEPARTEMENT DE L'AUBE :

CONVENTION D'AFFAIRES
PACKINNOVE EUROPE & PACKINNOVE MACHINE

Entre, d'une part,

Troyes Champagne Métropole, ayant son siège 1 place Robert Galley à 10000 TROYES, représenté par Monsieur François BAROIN, son Président en exercice, dûment habilité à cet effet en vertu de la délibération du Conseil Communautaire N° CC 27/03/17-05 du 27 mars 2017,

Ci-après désigné par le terme "**Troyes Champagne Métropole**"

Et d'autre part,

Le Département de l'Aube, représenté par Monsieur Philippe ADNOT, Président du Conseil Départemental de l'Aube, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du

Ci-après désigné par le terme "**le Département**"

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

La 23^{ème} Convention d'affaires de l'emballage et du conditionnement « Packinnove Europe » et la 7^{ème} convention des machines d'emballage et lignes de conditionnement « Packinnove Machine » se dérouleront en 2017 de façon simultanée à l'espace Argence, du 14 au 15 juin 2017. Elles seront portées par le Département, qui a mandaté la Société Advanced Business Events (A.B.E) pour l'organisation de ces manifestations.

Ces deux conventions, qui se dérouleront sur 2 jours, proposeront en plus des rencontres informelles entre fournisseurs, prestataires et exposants, des rencontres d'affaires, des rendez-vous pré-organisés et ciblés, un forum de l'innovation et des conférences.

Troyes Champagne Métropole, en tant qu'acteur économique du territoire, mais aussi en tant que Collectivité positionnée sur l'innovation, a été sollicité pour soutenir cette manifestation.

La présente convention a donc pour but de définir l'engagement des deux parties.

EN CONSEQUENCE IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les engagements des deux partenaires pour l'organisation de la 23^{ème} Convention d'affaires de l'emballage et du conditionnement « Packinnove Europe » et de la 7^{ème} convention des machines et lignes de conditionnement « Packinnove Machine ».

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT DE L'AUBE

Le Département s'engage à organiser la 23^{ème} Convention d'affaires de l'emballage et du conditionnement « Packinnove Europe » et de la 7^{ème} convention des machines et lignes de conditionnement « Packinnove Machine ». Il s'engage à tout mettre en œuvre pour en assurer le bon déroulement. Pour cela, le Département a mandaté la société « Advanced Business Events (A.B.E) ».

Le Département s'engage à :

- Concevoir le programme des deux conventions (définition de la méthodologie, des thèmes de conférences et de la sélection des intervenants) ;
- Concevoir l'organisation et la promotion de la manifestation (choix des outils de communication, recrutement des participants, mise en place des partenariats avec les associations professionnelles) ;
- Gérer la logistique des conventions (accueil des participants, gestion de l'espace d'accueil, la restauration, les transports) ;
- Mettre en place une évaluation post-manifestation pour tous les participants et remettre à tous les partenaires un bilan qualitatif et quantitatif de ces manifestations ;
- Remettre à Troyes Champagne Métropole cinq invitations permettant l'accès aux conventions.

Le Département s'engage à mentionner le partenariat de Troyes Champagne Métropole dans toutes ses documentations, brochures, diffusions et promotions auprès des médias, au moyen de supports de communication appropriés (logos, etc...).

Il communiquera à Troyes Champagne Métropole le programme de la manifestation ainsi que les différents partenaires mobilisés avant la tenue de cette dernière.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Troyes Champagne Métropole s'engage à verser au Département, au titre des actions définies à l'article 2, une aide financière d'un montant forfaitaire de 5 000 € TTC (cinq mille euros) pour l'édition 2017.

ARTICLE 4 : BUDGET PREVISIONNEL DE LA MANIFESTATION

Le budget prévisionnel cumulé des deux conventions est fixé à 372 000 € TTC pour les dépenses (le budget prévisionnel est joint en annexe I).

ARTICLE 5 : MODALITES FINANCIERES

Le paiement de la subvention interviendra en un versement unique par mandat administratif, au plus tard un mois après notification de la présente convention.

Les dépenses nécessaires seront imputées sur les crédits du budget communautaire votés au titre de la compétence Développement Economique et créditées au compte aux références bancaires suivantes :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE	Paierie Départementale de l'Aube
DOMICILIATION	Banque de France Troyes

RIB AUTOMATISÉ

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
30001	00844	C1020000000	48

ARTICLE 6 : PIÈCES À FOURNIR

Afin de vérifier de la bonne utilisation de la subvention conformément aux engagements, le Département s'engage à transmettre à Troyes Champagne Métropole, dans les six mois suivant la clôture de la manifestation, un bilan financier et un bilan qualitatif de la manifestation qui devra comprendre différents indicateurs d'évaluation de cette dernière :

- Nombre de congressistes ayant participé (endogènes/exogènes au Territoire),
- La liste des intervenants inscrits,
- Les retombées « médias » consacrées à l'évènement,
- Une synthèse de l'évaluation post-manifestation,
- Enfin, et si les données sont en possession du Conseil Départemental de l'Aube, les retombées économiques pour le Territoire (impact sur l'activité hôtelière et de restauration, autres...).

ARTICLE 7 : MODIFICATION DES DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES

Toute modification aux présentes, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 8 : RÉGLEMENT DES LITIGES

En cas de contestation sur les conditions d'exécution de la présente convention et à défaut d'accord amiable entre les parties signataires, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, seul compétent pour connaître de toute contestation relative à la présente convention.

ARTICLE 9 : RESTITUTION DE L'AIDE

Dans l'hypothèse d'une absence partielle ou totale de réalisation des actions déterminées à l'article 2, Troyes champagne Métropole pourra exiger une restitution partielle ou en totalité de la subvention versée.

ARTICLE 10 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à la date de sa notification par Troyes Champagne Métropole au Département et s'achèvera à l'issue du délai de contrôle prévu à l'article 6 ci-dessus.

Fait à TROYES le
En 2 exemplaires originaux

**Le Président de Troyes Champagne
Métropole**

**le Président du Conseil Départemental
de l'Aube**

François BAROIN

ANNEXE I

Budget Packinnove Europe & Packinnove Machine 2017

CHARGES	Euros HT	Euros TTC
Promotion : Impression et actions de communication	18 100	21 720
Charte graphique et impression documents commerciaux (DO+PO)	5 500	
Enveloppes, badges, fournitures, divers ...	3 500	
Site internet vitrine et site de rendez-vous	9 100	
Fichiers, routage et expédition	15 400	18 480
Actualisation et acquisition de bases de données	4 500	
Mise sous pli, routage et affranchissement	4 400	
Fax mailing, e-mailing	4 000	
Plis express, coursiers, divers	2 500	
Repas et Hébergement	32 500	39 000
Déjeuners et pauses-café participants (300 personnes pendant 2 jours)	18 000	
Défraiement et prise en charge des DO + intervenants (transport et hébergement)	14 500	
Logistique Site	40 400	48 480
Aménagements stands	18 000	
Mobiliers, signalétique	13 000	
Frais de sites (Espace Argence, Marie)	9 400	
Coûts Journées	203 600	244 320
Direction Générale (2 jours à 750 €)	1 500	
Direction de Projet (85 jours à 550 €)	46 750	
Conference Management (10 jours à 650 €)	6 500	
Marketing (12 jours à 550 €)	6 600	
Equipe commerciale (300 jours à 425€)	127 500	
Logistique (35 jours à 350 €)	12 250	
Frais de mission (salons, visites DO PO)	2 500	
CHARGES TOTALES	310 000	372 000

RECETTES	Euros HT	Euros TTC
Chiffre d'affaires exposants	270 000	324 000
Partenaires	40 000	48 000
Partenaire Conseil Général de l'Aube	40 000	48 000
Partenaire Grand Troyes		
Partenaire Europe Feder		
RECETTES TOTALES	310 000	372 000

